

# Règlement intérieur

## Championnat Scolaire 2020

### *Phase départementale des Ecoles*

#### **Article 1 : Organisation**

Le Comité Départementale du Jeu d'Echecs du Nord (CDJE 59) organise le Championnat Scolaire 2020 – Phase départementale des Ecoles à Lys-Lez-Lannoy.

#### **Article 2 : Homologation et Appariements**

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs en 9 rondes. Les appariements informatisé, programme PAPI 3.3.6, se font au Système Suisse intégral. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide de Février 2020.

#### **Article 3 : Cadence**

La cadence est de 10 minutes + 5 secondes par coup par joueur.

#### **Article 4 : Date et lieu des Championnats Scolaires Départementaux**

Les championnats scolaires départementaux se dérouleront les mercredis après-midi **15 et 22 janvier 2020** à la Salle Desmulliez 10 avenue Paul Bert, 59390 Lys-lez-Lannoy.

#### **Article 5 : Inscription**

Pas de droits d'inscription. Tout joueur doit être licencié au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.

**La date limite des inscriptions est fixée au mercredi 08 janvier 2020.**

#### **Article 6 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes**

Pointage les mercredis 15/01 et 22/01 de **13h à 13h45**.

Horaires prévisionnels :

##### **Mercredi 15/01**

Ronde 1 à 14h

Ronde 4 à 16h15

Ronde 2 à 14h45

Ronde 5 à 17h

Ronde 3 à 15h30

##### **Mercredi 22/01**

Ronde 6 à 14h

Ronde 9 à 16h15

Ronde 7 à 14h45

Remise des Prix à 17h15

Ronde 8 à 15h30

#### **Article 7 : Classement**

Le classement final est individuel. Les systèmes de départages sont, dans l'ordre, le Buchholz et le Cumulatif.

## **Article 8 : Classement par établissement**

Le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même collège. (Règlement livre F.F.E article 2.3 - J03)

## **Article 9 : Arbitrage et règles du jeu**

Le tournoi est arbitré par Michel Barbaut (AF02) assisté de Mr Stéphane Renard (AI) et de Mr François Debrouwere (Arbitre Stagiaire). Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. **La partie sera perdue après le 2<sup>nd</sup> coup illégal achevé** (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités).

L'article A.4 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

## **Article 10 : Comportements des joueurs**

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

## **Article 11 : Commission d'Appel**

En cas de réclamation, le joueur prévient oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal  
Michel Barbaut

L'organisateur  
CDJE 59